

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00099  
Numéro SIREN : 318 610 623  
Nom ou dénomination : MAZARS

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2019 sous le numéro de dépôt 2998

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE ROUEN

CS 90531 - 49 rue Duguay-Trouin  
76005 ROUEN Cedex 2  
www.infogreffe.fr  
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71  
Tel : 02.35.70.08.60

## RECEPISSE DE DEPOT

MAZARS  
20 boulevard Ferdinand de Lesseps  
76000 Rouen

V/REF :  
N/REF : 89 B 99 / 2019-B-2998

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 09/05/2019,  
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le  
31/08/2018.

Concernant la société

MAZARS  
Société par actions simplifiée  
20 boulevard Ferdinand de Lesseps  
76000 Rouen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2998 le 10/05/2019  
R.C.S. ROUEN 318 610 623 (89 B 99)

Fait à ROUEN le 10/05/2019,  
LE GREFFIER



# MAZARS

Société par Actions Simplifiée au capital de 336 000.00 €


Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps

76000 ROUEN

318 610 623 RCS LE HAVRE

## BILAN AU 31 AOUT 2018

*Copie certifiée en forme  
à l'original.*



- **Bilan actif**
- **Bilan passif**
- **Compte de résultat**
- **Annexe**

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	17 306	17 306		
Fonds commercial (1)	1 595 622	618 425	977 197	259 462
Autres immobilisations incorporelles	44 337	44 081	255	1 130
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	826 166	639 678	186 488	227 214
Immobilisations corporelles en cours	45 792		45 792	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				1 220 490
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				170
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	81 679		81 679	79 797
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 610 901</b>	<b>1 319 490</b>	<b>1 291 410</b>	<b>1 788 263</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	50 243		50 243	212 175
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	80 072		80 072	1 152
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	4 922 700	511 175	4 411 524	3 345 891
Autres créances	1 744 982		1 744 982	1 101 624
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	91 264		91 264	
Disponibilités	747 101		747 101	1 190 276
Charges constatées d'avance (3)	168 828		168 828	207 896
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 805 190</b>	<b>511 175</b>	<b>7 294 014</b>	<b>6 059 015</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 416 091</b>	<b>1 830 666</b>	<b>8 585 425</b>	<b>7 847 277</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			843 298	467 923

## Bilan Passif

	31/08/2018	31/08/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	336 000	336 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...	68 995	68 995
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	33 600	33 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	126 194	118 350
Report à nouveau	-609 000	-703 500
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>670 985</b>	<b>784 843</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		41 025
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>626 773</b>	<b>679 313</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	78 495	139 211
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 375 934	3 093 108
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 425	27 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 096 730	689 719
Dettes fiscales et sociales	3 379 785	3 200 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 855
Autres dettes	3 282	16 403
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 958 652</b>	<b>7 167 964</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 585 425</b>	<b>7 847 277</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	358 675	480 792
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 575 552	6 659 698
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	880	780
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		


**Compte de résultat**

	31/08/2018	31/08/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 731 482	10 939 262
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 731 482</b>	<b>10 939 262</b>
<b>Dont à l'exportation</b>	<b>15 000</b>	<b>19 931</b>
Production stockée	-161 932	212 175
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 439	17 522
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	505 180	468 983
Autres produits	2 166	2
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>11 083 335</b>	<b>11 637 944</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 808 809	2 671 995
Impôts, taxes et versements assimilés	263 418	273 420
Salaires et traitements	4 941 565	4 903 310
Charges sociales	1 988 473	1 952 353
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	43 681	60 240
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	237 224	215 990
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	16 633	75 289
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>10 299 803</b>	<b>10 152 597</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>783 532</b>	<b>1 485 347</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		2
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 903	2 706
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		126
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>19 903</b>	<b>2 833</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	78 996	65 679
Différences négatives de change		229
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>78 996</b>	<b>65 908</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-59 093</b>	<b>-63 074</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>724 439</b>	<b>1 422 272</b>


**Compte de résultat (suite)**

	31/08/2018	31/08/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	5 406	
Sur opérations en capital	662 912	833
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	41 025	50 000
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>709 343</b>	<b>50 833</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		2 507
Sur opérations en capital	340 301	256 762
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>340 301</b>	<b>259 268</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>369 042</b>	<b>-208 435</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	165 544	148 375
Impôts sur les bénéfices (X)	256 952	280 619
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>11 812 581</b>	<b>11 691 610</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>11 141 596</b>	<b>10 906 767</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>670 985</b>	<b>784 843</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZARS MONT SAINT AIGNAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 8 585 425 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 670 985 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les travaux en-cours incluent les prestations de services rendues et non encore facturées.

L'estimation des travaux en-cours, et donc des produits liés aux prestations de services rendus, est fondée sur un examen particulier des travaux exécutés, facturés et restant à facturer en fonction du degré d'avancement de la mission.

Ils sont valorisés à leur valeur probable de vente hors taxe.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et méthodes comptables

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE TD 88-90

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 152 709 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La forme juridique de la société MAZARS a fait l'objet d'une transformation sur l'exercice pour passer de SA en SAS.

Après avoir racheté 100% des titres de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE, la société a décidé la dissolution-confusion de sa filiale à effet de l'expiration du délai d'opposition des créanciers de 30 jours, à savoir du 31 janvier 2018. Cette opération a été réalisée sans effet fiscal rétroactif. La date d'effet fiscal de la présente dissolution-confusion correspond donc à sa date d'effet juridique. L'opération de dissolution sans liquidation a été placée sous le régime de faveur édicté par l'article 210A du CGI et a dégagé un mali technique de 568 360 €. La perte intercalaire réalisée par la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE du 1er septembre 2017 au 31 janvier 2018, à hauteur de 31 603 €, a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Par ailleurs, les titres de la SNC EAZY BY MAZARS ont également été cédés au GIE MAZARS DATA en date du 09/07/2018. Au 31/08/2018 la SAS MAZARS ne détenait donc plus aucun titre de participation.

Au cours de l'exercice, deux cessions de clientèle d'expertise comptable sont survenues pour un total de 635 K€.


**Notes sur le bilan**
**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	876 450	832 370	113 199	1 595 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 517	1 127		61 643
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>936 967</b>	<b>833 497</b>	<b>113 199</b>	<b>1 657 265</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	528 554	19 622		548 176
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	266 438	11 552		277 990
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		45 792		45 792
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>794 992</b>	<b>76 966</b>		<b>871 958</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 220 490	100	1 220 590	
- Autres titres immobilisés	170		170	
- Prêts et autres immobilisations financières	79 797	1 882		81 679
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 300 457</b>	<b>1 982</b>	<b>1 220 760</b>	<b>81 679</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 032 415</b>	<b>912 444</b>	<b>1 333 959</b>	<b>2 610 901</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	763 251
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	832 370
<b>Total</b>	<b>1 595 622</b>

La SAS MAZARS a reçu lors de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE un fonds de commerce de 264 010 €. De plus cette opération s'est traduite par un mali technique de 568 360 € affecté en actif incorporel. Par ailleurs, le mali technique de 113 198.64 € dégagé au 31/08/2014 lors de la fusion simplifiée de la société ATHALYS, a été annulé suite à la cession de clientèle survenue sur l'exercice.

Depuis le 1er juillet 2016, la SAS MAZARS applique les dispositions de l'article 214-3 du PCG issues du règlement ANC 2015-06. En application de ces dispositions, il est pratiqué chaque année un test de dépréciation qui n'a donné lieu à la constatation d'aucune dépréciation.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2005 continuent d'être amorties sur la durée d'usage utilisée antérieurement, car l'examen des durées d'amortissement n'a jamais fait apparaître d'écart significatif entre la durée d'usage et la durée d'utilité lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2005, sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Par ailleurs, l'examen de la valeur nette des immobilisations n'ayant pas fait ressortir d'éléments significatifs susceptibles de faire l'objet d'une décomposition, aucun composant n'a été identifié.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	616 988	1 437		618 425
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 387	2 001		61 388
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>676 375</b>	<b>3 438</b>		<b>679 813</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	358 899	48 963		407 862
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	208 879	22 937		231 816
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>567 778</b>	<b>71 900</b>		<b>639 678</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 244 153</b>	<b>75 338</b>		<b>1 319 490</b>

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

La colonne "augmentation" inclut un cumul d'amortissements de 31 657 € provenant de l'opération de dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE.

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 918 188 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Autres	81 679		81 679
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 922 700	4 079 402	843 298
Autres	1 744 982	1 744 982	
Charges constatées d'avance	168 828	168 828	
<b>Total</b>	<b>6 918 188</b>	<b>5 993 212</b>	<b>924 977</b>

## Produits à recevoir

	Montant
PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	500
ETAT AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	96 180
INTERETS COURUS A RECEVOIR BANQUES	1 213
<b>Total</b>	<b>97 892</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	418 001	315 691	222 517	511 175
<b>Total</b>	<b>418 001</b>	<b>315 691</b>	<b>222 517</b>	<b>511 175</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		237 224	222 517	
Financières				
Exceptionnelles				

#### Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 511 175 Euros.

Informations sur le mode et la méthode de dépréciation :

La colonne "dotations de l'exercice" inclut la dépréciation des créances provenant de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE pour un total de 78 467 €.

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 336 000,00 Euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 000	16,00

## Notes sur le bilan

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détection	Nombre de part ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
SA MAZARS 92075 LA DEFENSE	99,92	20 984,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	41 025		41 025	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>41 025</b>		<b>41 025</b>	
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			41 025	

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 934 227 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	880	880		
- à plus de 1 an à l'origine	77 615	61 949	15 667	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 375 934	3 032 926	343 008	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 096 730	1 096 730		
Dettes fiscales et sociales	3 379 785	3 379 785		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 282	3 282		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>7 934 227</b>	<b>7 575 552</b>	<b>358 675</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	60 816			
(**) Dont envers Groupe et associés	2 903 386			

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	394 922
INTERETS COURUS A PAYER BANQUES	880
INTERETS COURUS SUR PARTICIPATION D	73 614
INT.COURUS S/ AUTRES EMPRUNTS	179
DETTES PROV CONGES A PAYER	359 387
DETTES PROV PARTICIPATION	165 544
DETTES PROV INTERESSEMENT	432 719
DETTES PROV PRIMES REMUNERATIONS	293 542
AUTRES CHARGES A PAYER	2 625
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	172 712
CH SOCIALES SUR PRIMES A PAYER	140 189
CH SOC S/INTERESSEMENT A PAYER	119 654
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	3 009
TAXE D APPRENTISSAGE	21 334
FORM PROFESSIONNELLE ALTERNANCE	817
FORM PROFESSIONNELLE FONGECIF	26 877
EFFORT CONSTRUCTION	43 994
CONTRIB ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	20 314
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	5 444
AGEFIPH (TAXE HANDICAPES)	6 950
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	75 068
CLIENTS RRR A ACCORDER	3 186
<b>Total</b>	<b>2 362 961</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	168 828		
<b>Total</b>	<b>168 828</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	10 433 029	15 000	10 448 029
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	283 453		283 453
<b>TOTAL</b>	<b>10 716 482</b>	<b>15 000</b>	<b>10 731 482</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

#### Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	128 199	
Autres charges	212 102	
Rentrées sur créances amorties		5 406
Produits des cessions d'éléments d'actif		650 340
Autres produits		12 572
Amortissements dérogatoires		41 025
<b>TOTAL</b>	<b>340 301</b>	<b>709 343</b>

## Notes sur le compte de résultat

**Résultat et impôts sur les bénéfices**

## Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	724 439	133 939	590 500
+ Résultat exceptionnel	369 042	123 013	246 029
- Participations des salariés	165 544		165 544
<b>Résultat comptable</b>	<b>927 937</b>	<b>256 952</b>	<b>670 985</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			


**Notes sur le compte de résultat**
**Accroissements et allègements de la dette future d'impôt**

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 66 218 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	<b>Montant</b>
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases concourant à augmenter la dette future</b>	
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	198 653
Liés à d'autres éléments	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	<b>198 653</b>
<b>C. Déficit reportables</b>	
<b>D. Moins-values à long terme</b>	
<b>Montant de la créance future</b> (A - B - C - D) * 33 1/3 %	<b>66 218</b>

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 112 personnes dont 1 apprenti.

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction, d'administration ou de surveillance n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : MAZARS

Forme : SA

Au capital de : 8 320 000 Euros

Adresse du siège social :  
Tour Exaltis- 61, rue Henri Regnault  
92 400 COURBEVOIE

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 214 291 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, de prospection de nouveaux marchés, .

**MAZARS**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 336 000.00 €  
Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps  
76000 ROUEN  
RCS ROUEN 318 610 623

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET  
ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 FEVRIER 2019**

**DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 de l'exercice s'élevant à 670 985.27 euros de la manière suivante :

- Un résultat de .....	670 985.27 euros
- Une somme de .....	661 500.00 euros
A titre de dividendes, soit par part,	
Un montant de .....	31.50 euros
- Une somme de .....	9 485.27 euros
Affectée, pour solde, au compte "Autres réserves"	
Créditeur de la somme de .....	126 193.59 euros
Qui ressortira ainsi à .....	135 678.86 euros

Le Président rappelle que par décision en date du 12 juillet 2018, il a déjà été payé sur le dividende global de 661 500 euros, un acompte sur dividendes de 609 000 euros.

En conséquence, il sera attribué aux associés un dividende brut de 31.50 euros pour chacune des vingt-et-un mille actions composant le capital social, et pour satisfaire aux obligations fixées par l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que la présente distribution rendra :

- Eligible à l'abattement de 40% un montant total de revenus distribués de 504 euros ouvert aux personnes physiques détentrices d'actions de capital.
- Non éligible à l'abattement de 40% un montant total de revenus distribués de 660 996 euros ouvert aux personnes morales détentrices d'actions de capital.

L'acompte sur dividendes a été mis en paiement au siège social à compter du 12 juillet 2018 par inscription en comptes courants.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**  
**Contre 0 voix**  
**Pour 20 990 voix**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

#### **Exercice clos le 31 août 2015**

- |  |                  |
|--|------------------|
| ➤ Dividende global : .....                             | 672 000.00 euros |
| ➤ Dividende éligible à l'abattement de 40% : .....     | 544.00 euros     |
| ➤ Dividende non éligible à l'abattement de 40% : ..... | 671 456.00 euros |

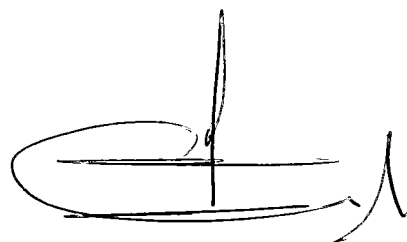
#### **Exercice clos le 31 août 2016**

- |  |                  |
|--|------------------|
| ➤ Dividende global : .....                             | 829 500.00 euros |
| ➤ Dividende éligible à l'abattement de 40% : .....     | 671.50 euros     |
| ➤ Dividende non éligible à l'abattement de 40% : ..... | 828 828.50 euros |

#### **Exercice clos le 31 août 2017**

- |  |                  |
|--|------------------|
| ➤ Dividende global : .....                             | 777 000.00 euros |
| ➤ Dividende éligible à l'abattement de 40% : .....     | 481.00 euros     |
| ➤ Dividende non éligible à l'abattement de 40% : ..... | 776 519.00 euros |

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**  
**Contre 0 voix**  
**Pour 20 990 voix**



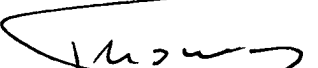
## Emerson Audit

Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
48 rue Cardinet - 75017 Paris  
Tel. : 09 81 94 88 20

**MAZARS**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Société par actions simplifiée au capital de 336 000 euros  
20, boulevard Ferdinand de Lesseps  
76000 Rouen  
318 610 623 RCS Rouen

*Copie certifiée  
conforme à l'original.*  


**Exercice clos le 31 août 2018**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 août 2018**

Aux associés,

**I - Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAZARS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II - Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**III - Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV – Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Président.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

#### **V – Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 Janvier 2019

**Emerson Audit**



**Patricia DURET**  
Commissaire aux comptes inscrit  
membre de la compagnie de Paris



**Gabriel de VILLEPIN**  
Commissaire aux comptes inscrit  
membre de la compagnie de Paris

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	17 306	17 306		
Fonds commercial (1)	1 595 622	618 425	977 197	259 462
Autres immobilisations incorporelles	44 337	44 081	255	1 130
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
Autres immobilisations corporelles	826 166	639 678	186 488	227 214
Immobilisations corporelles en cours	45 792		45 792	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				1 220 490
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				170
Prêts				
Autres immobilisations financières	81 679		81 679	79 797
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 610 901</b>	<b>1 319 490</b>	<b>1 291 410</b>	<b>1 788 263</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	50 243		50 243	212 175
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	80 072		80 072	1 152
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	4 922 700	511 175	4 411 524	3 345 891
Autres créances	1 744 982		1 744 982	1 101 624
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	91 264		91 264	
Disponibilités	747 101		747 101	1 190 276
Charges constatées d'avance (3)	168 828		168 828	207 896
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 805 190</b>	<b>511 175</b>	<b>7 294 014</b>	<b>6 059 015</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 416 091</b>	<b>1 830 666</b>	<b>8 585 425</b>	<b>7 847 277</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			843 298	467 923


**Bilan Passif**

	31/08/2018	31/08/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	336 000	336 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	68 995	68 995
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	33 600	33 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	126 194	118 350
Report à nouveau	-609 000	-703 500
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>670 985</b>	<b>784 843</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		41 025
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>626 773</b>	<b>679 313</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	78 495	139 211
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 375 934	3 093 108
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 425	27 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 096 730	689 719
Dettes fiscales et sociales	3 379 785	3 200 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 855
Autres dettes	3 282	16 403
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 958 652</b>	<b>7 167 964</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 585 425</b>	<b>7 847 277</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	358 675	480 792
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 575 552	6 659 698
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	880	780
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		


**Compte de résultat**

	31/08/2018	31/08/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 731 482	10 939 262
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 731 482</b>	<b>10 939 262</b>
<b>Dont à l'exportation</b>	<b>15 000</b>	<b>19 931</b>
Production stockée	-161 932	212 175
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 439	17 522
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	505 180	468 983
Autres produits	2 166	2
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>11 083 335</b>	<b>11 637 944</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 808 809	2 671 995
Impôts, taxes et versements assimilés	263 418	273 420
Salaires et traitements	4 941 565	4 903 310
Charges sociales	1 988 473	1 952 353
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	43 681	60 240
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	237 224	215 990
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	16 633	75 289
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>10 299 803</b>	<b>10 152 597</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>783 532</b>	<b>1 485 347</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		2
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 903	2 706
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		126
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>19 903</b>	<b>2 833</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	78 996	65 679
Différences négatives de change		229
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>78 996</b>	<b>65 908</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-59 093</b>	<b>-63 074</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>724 439</b>	<b>1 422 272</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/08/2018	31/08/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	5 406	
Sur opérations en capital	662 912	833
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	41 025	50 000
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>709 343</b>	<b>50 833</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		2 507
Sur opérations en capital	340 301	256 762
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>340 301</b>	<b>259 268</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>369 042</b>	<b>-208 435</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	165 544	148 375
Impôts sur les bénéfices (X)	256 952	280 619
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII)</b>	<b>11 812 581</b>	<b>11 691 610</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>11 141 598</b>	<b>10 906 767</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>670 985</b>	<b>784 843</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZARS MONT SAINT AIGNAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 8 585 425 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 670 985 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les travaux en-cours incluent les prestations de services rendues et non encore facturées.

L'estimation des travaux en-cours, et donc des produits liés aux prestations de services rendus, est fondée sur un examen particulier des travaux exécutés, facturés et restant à facturer en fonction du degré d'avancement de la mission.

Ils sont valorisés à leur valeur probable de vente hors taxe.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et méthodes comptables

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE TD 88-90

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 152 709 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La forme juridique de la société MAZARS a fait l'objet d'une transformation sur l'exercice pour passer de SA en SAS.

Après avoir racheté 100% des titres de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE, la société a décidé la dissolution-confusion de sa filiale à effet de l'expiration du délai d'opposition des créanciers de 30 jours, à savoir du 31 janvier 2018. Cette opération a été réalisée sans effet fiscal rétroactif. La date d'effet fiscal de la présente dissolution-confusion correspond donc à sa date d'effet juridique. L'opération de dissolution sans liquidation a été placée sous le régime de faveur édicté par l'article 210A du CGI et a dégagé un mali technique de 568 360 €. La perte intercalaire réalisée par la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE du 1er septembre 2017 au 31 janvier 2018, à hauteur de 31 803 €, a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Par ailleurs, les titres de la SNC EAZY BY MAZARS ont également été cédés au GIE MAZARS DATA en date du 09/07/2018. Au 31/08/2018 la SAS MAZARS ne détenait donc plus aucun titre de participation.

Au cours de l'exercice, deux cessions de clientèle d'expertise comptable sont survenues pour un total de 635 K€.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	876 450	832 370	113 199	1 595 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 517	1 127		61 643
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>936 967</b>	<b>833 497</b>	<b>113 199</b>	<b>1 657 265</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	528 554	19 622		548 176
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	266 438	11 552		277 990
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		45 792		45 792
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>794 992</b>	<b>76 966</b>		<b>871 958</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 220 490	100	1 220 590	
- Autres titres immobilisés	170		170	
- Prêts et autres immobilisations financières	79 797	1 882		81 679
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 300 457</b>	<b>1 982</b>	<b>1 220 760</b>	<b>81 679</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 032 415</b>	<b>912 444</b>	<b>1 333 959</b>	<b>2 610 901</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	763 251
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	832 370
<b>Total</b>	<b>1 595 622</b>

La SAS MAZARS a reçu lors de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE un fonds de commerce de 264 010 €. De plus cette opération s'est traduite par un mali technique de 568 360 € affecté en actif incorporel. Par ailleurs, le mali technique de 113 198.64 € dégagé au 31/08/2014 lors de la fusion simplifiée de la société ATHALYS, a été annulé suite à la cession de clientèle survenue sur l'exercice.

Depuis le 1er juillet 2016, la SAS MAZARS applique les dispositions de l'article 214-3 du PCG Issues du règlement ANC 2015-06. En application de ces dispositions, il est pratiqué chaque année un test de dépréciation qui n'a donné lieu à la constatation d'aucune dépréciation.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2005 continuent d'être amorties sur la durée d'usage utilisée antérieurement, car l'examen des durées d'amortissement n'a jamais fait apparaître d'écart significatif entre la durée d'usage et la durée d'utilité lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2005, sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Par ailleurs, l'examen de la valeur nette des immobilisations n'ayant pas fait ressortir d'éléments significatifs susceptibles de faire l'objet d'une décomposition, aucun composant n'a été identifié.

 Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	616 988	1 437		618 425
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 387	2 001		61 388
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>676 375</b>	<b>3 438</b>		<b>679 813</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	358 899	48 963		407 862
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	208 879	22 937		231 816
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>567 778</b>	<b>71 900</b>		<b>639 678</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 244 153</b>	<b>75 338</b>		<b>1 319 490</b>

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

La colonne "augmentation" inclut un cumul d'amortissements de 31 657 € provenant de l'opération de dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE.

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 918 188 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Autres	81 679		81 679
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 922 700	4 079 402	843 298
Autres	1 744 982	1 744 982	
Charges constatées d'avance	168 828	168 828	
<b>Total</b>	<b>6 918 188</b>	<b>5 993 212</b>	<b>924 977</b>

## Produits à recevoir

	Montant
PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	500
ETAT AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	96 180
INTERETS COURUS A RECEVOIR BANQUES	1 213
<b>Total</b>	<b>97 892</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	418 001	315 691	222 517	511 175
<b>Total</b>	<b>418 001</b>	<b>315 691</b>	<b>222 517</b>	<b>511 175</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		237 224	222 517	
Financières				
Exceptionnelles				

### Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 511 175 Euros.

Informations sur le mode et la méthode de dépréciation :

La colonne "dotations de l'exercice" inclut la dépréciation des créances provenant de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE pour un total de 78 467 €.

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 336 000,00 Euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 000	16,00

## Notes sur le bilan

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
SA MAZARS 92075 LA DEFENSE	99,92	20 984,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	41 025		41 025	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>41 025</b>		<b>41 025</b>	
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			41 025	

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 934 227 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	880	880		
- à plus de 1 an à l'origine	77 615	61 949	15 667	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 375 934	3 032 926	343 008	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 096 730	1 096 730		
Dettes fiscales et sociales	3 379 785	3 379 785		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 282	3 282		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>7 934 227</b>	<b>7 575 552</b>	<b>358 675</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	60 816			
(**) Dont envers Groupe et associés	2 903 386			

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	394 922
INTERETS COURUS A PAYER BANQUES	880
INTERETS COURUS SUR PARTICIPATION D	73 614
INT.COURUS S/ AUTRES EMPRUNTS	179
DETTES PROV CONGES A PAYER	359 387
DETTES PROV PARTICIPATION	165 544
DETTES PROV INTERESSEMENT	432 719
DETTES PROV PRIMES REMUNERATIONS	293 542
AUTRES CHARGES A PAYER	2 625
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	172 712
CH SOCIALES SUR PRIMES A PAYER	140 189
CH SOC S/INTERESSEMENT A PAYER	119 654
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	3 009
TAXE D APPRENTISSAGE	21 334
FORM PROFESSIONNELLE ALTERNANCE	817
FORM PROFESSIONNELLE FONGECIF	26 877
EFFORT CONSTRUCTION	43 994
CONTRIB ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	20 314
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	5 444
AGEFIPH (TAXE HANDICAPES)	6 950
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	75 068
CLIENTS RRR A ACCORDER	3 186
<b>Total</b>	<b>2 362 961</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	168 828		
<b>Total</b>	<b>168 828</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits Intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	10 433 029	15 000	10 448 029
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	283 453		283 453
<b>TOTAL</b>	<b>10 716 482</b>	<b>15 000</b>	<b>10 731 482</b>

## Charges et produits d'exploitation et financiers

## Charges et Produits exceptionnels

## Résultat exceptionnel

## Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	128 199	
Autres charges	212 102	
Rentrées sur créances amorties		5 406
Produits des cessions d'éléments d'actif		650 340
Autres produits		12 572
Amortissements dérogatoires		41 025
<b>TOTAL</b>	<b>340 301</b>	<b>709 343</b>

 Notes sur le compte de résultat**Résultat et impôts sur les bénéfices**

## Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	724 439	133 939	590 500
+ Résultat exceptionnel	369 042	123 013	246 029
- Participations des salariés	165 544		165 544
<b>Résultat comptable</b>	<b>927 937</b>	<b>256 952</b>	<b>670 985</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

## Notes sur le compte de résultat

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 66 218 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases concourant à augmenter la dette future</b>	
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	198 653
Liés à d'autres éléments	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	<b>198 653</b>
<b>C. Déficits reportables</b>	
<b>D. Moins-values à long terme</b>	
<b>Montant de la créance future</b> (A - B - C - D) * 33 1/3 %	<b>66 218</b>

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 112 personnes dont 1 apprenti.

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction, d'administration ou de surveillance n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : MAZARS

Forme : SA

Au capital de : 8 320 000 Euros

Adresse du siège social :  
Tour Exaltis- 61, rue Henri Regnault  
92 400 COURBEVOIE

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 214 291 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, de prospection de nouveaux marchés, .